

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

AMENDEMENT

N ° CE235

présenté par

M. Lovisolo, M. Vuibert, M. Didier Paris, M. Sorre, Mme Heydel Grillere, M. Ardouin,
Mme Brulebois, Mme Miller et M. Fait

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.